

A LA PARISIENNE

S.A.S

Au capital de 300 Euros

Siège social : 8 rue du Charron à Commun de Saint Herblain (44800)

RCS Nantes 938 392 826

PROCÈS-VERBAL

De l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2025.

L'an 2025, le 25 avril, à treize heures,

Les associés de la société **A LA PARISIENNE**, au capital de 300Euros, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

Étaient présent :

- **Monsieur ECE Erkan Mikail Benan**
- **Monsieur YUMUSAK Savas**
- **Madame AFSAR Sibel**
- **Madame AFSAR épouse CIFTCI aiche**

- L'Assemblée est présidée par **Monsieur ECE Erkan Mikail Benan**, Président.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble 100 Part sociales, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Capital social**
- **Changement du président**

La discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport et pris connaissance de toutes dispositions prises pour le changement du capital social (actions).

Monsieur ECE Erkan Mikail Benan cède ses **34 Actions social** de la société **A LA PARISIENNE** à **Madame AFSAR épouse CIFTCI aiche** qui accepte les **34 Actions social**

Monsieur YUMUSAK Savas cède ses **16 Actions social** de la société **A LA PARISIENNE** à **Madame AFSAR épouse CIFTCI aiche** qui accepte les **16 Actions social**

Monsieur YUMUSAK Savas cède ses **17 Actions social** de la société **A LA PARISIENNE** à **Madame AFSAR Sibel** qui accepte les **17 Actions social**

L'article 7 des statuts sera mis à jour.
Cette solution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport et pris connaissance de toutes dispositions prises pour le changement de Président :

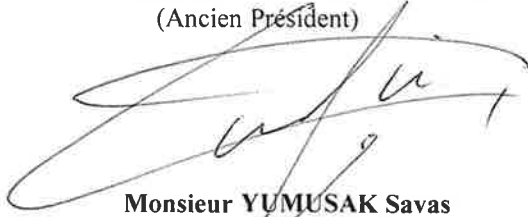
Désormais le nouveau Président est : **Madame AFSAR Sibel, de nationalité française, né le 15 décembre 1985, à Saint Denis en France, demeurant 9 avenue de la Libération à Pierrelaye 95220, en remplacement de Monsieur ECE Erkan Mikail Benan démissionnaire.**

L'article 9 des statuts sera mis à jour.
Cette solution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et les associés présents.

Fait à Saint Herblain le 25/04/2025

Monsieur ECE Erkan Mikail Benan
(Ancien Président)



Monsieur YUMUSAK Savas
(Ancien Actionnaire)



Madame AFSAR épouse CIFTCI aiche
(Nouveau Actionnaire)



Madame AFSAR Sibel
(nouveau Président)

